



PROGRAMME DE TRAVAIL DU GROUPE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Octobre 2020 – avril 2023

VERSION RÉVISÉE POUR L'ANNÉE 2022



Comité économique
et social européen

Groupe des organisations de la société civile

INTRODUCTION

Dans le cadre du mandat actuel (d'octobre 2020 à avril 2023) du Groupe des organisations de la société civile (Groupe III), il a été décidé de se concentrer sur le thème de la **pauvreté** et sur le **rôle des organisations de la société civile et des initiatives citoyennes dans la lutte contre ce phénomène**. L'objectif du programme de travail du Groupe III pour cette période est de contribuer à rendre les communautés locales plus **durables, résilientes, équitables, productives et socialement justes**, tout en maintenant au niveau le plus élevé la **gouvernance démocratique, le respect des droits et de l'état de droit**. La **société civile européenne** et le **CESE**, en particulier, ont un rôle essentiel à jouer dans ce processus. Il importe de «**ne laisser personne de côté**» et d'assurer le «**changement en construisant**» et **non en réaction aux circonstances**, comme l'a demandé la présidente de la Commission européenne dans son discours sur l'état de l'Union de 2020.

L'étude commandée par le Groupe III, intitulée «**La réaction des organisations de la société civile face à la pandémie de COVID-19 et aux mesures restrictives adoptées en conséquence en Europe**» et publiée en janvier 2021, a été le point de départ du programme de travail du groupe pour ce mandat.



ENJEUX ET PERSPECTIVES

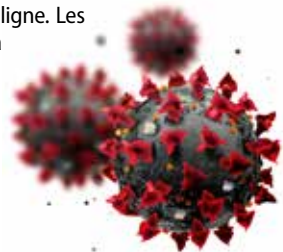
Mesurer l'incidence de la COVID-19 sur les sociétés européennes et les communautés locales

Le mandat actuel du CESE a coïncidé avec une période d'**insécurité socio-économique et politique accrue**. Depuis le mois de mars 2020, au niveau mondial et européen, la lutte contre la pandémie de COVID-19 est devenue l'objectif politique primordial, alors que, dans le même temps, les niveaux de **pauvreté ont augmenté de manière exponentielle**. Au sein des États membres de l'UE, la pandémie a eu une incidence sur tous les aspects de la vie des citoyens. De nombreuses priorités sont passées à l'arrière-plan au profit de la lutte contre la COVID-19: **l'intégration européenne, l'emploi et l'économie, les droits démocratiques, le rétrécissement de l'espace civique** et même **le respect de l'état de droit**.

Pendant cette période, les niveaux de pauvreté et les enjeux sociaux déjà présents sont devenus plus aigus, notamment parmi les **groupes** les plus **vulnérables**. En outre, **les travailleurs indépendants, les microentreprises et les PME** ont été confrontés à des niveaux croissants de **précarité, voire de pauvreté**, tandis que les **consommateurs** ont vu leurs **droits remis en cause** par la pandémie. L'augmentation exponentielle du **prix de l'énergie** ces derniers temps a donné lieu à une multiplication des vulnérabilités de nombreux Européens. Par conséquent, la **précarité énergétique** fait maintenant partie intégrante de la sphère politique. De même, de **nouvelles formes de pauvreté et d'inégalité** sont apparues, telles que la **pauvreté numérique** et **l'inégalité d'accès aux systèmes de santé**.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les taux de **violence domestique** et de **maltraitance des enfants** ont fortement augmenté, tandis que les **femmes, les personnes âgées** et les **jeunes** ont particulièrement été touchés par la crise sanitaire. Selon des données d'ONU Femmes, la COVID-19 a annulé 25 années de progrès en matière d'**égalité entre les femmes et les hommes**. Dans le cas des personnes âgées, la pandémie a soulevé de sérieuses questions sur la **qualité des soins qui leur sont prodigués** et sur les possibilités qu'ils ont de jouer **leur rôle dans nos sociétés sur un pied d'égalité**. Les jeunes, quant à eux, ont été touchés de manière disproportionnée par les **pertes d'emplois, l'incertitude socio-économique accrue** et la **détérioration de la santé mentale**.

Pour finir, la pandémie a aggravé les **difficultés politiques et économiques** au sein de la société civile européenne. Elle a notamment donné lieu à un **rétrécissement de l'espace public sécurisé** et à des **restrictions en matière de libertés civiles** d'association, de réunion et d'expression, ainsi que de droit à la vie privée en ligne et hors ligne. Les **importantes difficultés économiques** que la société civile a connues en raison de la pandémie ont ébranlé sa capacité à jouer un **rôle d'«équilibre»** effectif au sein des sociétés démocratiques libérales.



Saisir les occasions

Malgré les difficultés susmentionnées, certaines parties de la **société civile européenne sont restées résilientes** et, avec l'aide de volontaires spontanés, elles sont parvenues à **modérer bon nombre des besoins immédiats des communautés locales**. Cette contribution essentielle de la société civile européenne a démontré de manière encore plus flagrante qu'il est nécessaire de donner à ces acteurs un rôle direct dans la **reconstruction socio-économique, en vue de «reconstruire en mieux» aux niveaux national et de l'UE**.

Un certain nombre d'initiatives ambitieuses de l'UE, auxquelles le Groupe des organisations de la société civile a contribué, ont vu le jour en 2021 et **offriront à ce groupe la possibilité de poursuivre son suivi en 2022**. Parmi ces initiatives, on peut citer notamment le lancement de la **conférence sur l'avenir de l'Europe (CoFoE)** et la mise au point de la **facilité pour la reprise et la résilience (FRR)**, y compris les **plans nationaux pour la reprise et la résilience (PRR)**. L'UE a pris d'importantes mesures pour améliorer le paysage social, telles que l'organisation du **sommet social de Porto**, dont l'objectif était de renforcer les engagements en faveur du **socle européen des droits sociaux**. En 2021, des propositions de mise au point d'une **union européenne de la santé**, au moyen de mesures de préparation et de réaction en cas de crise, ont également vu le jour, et une nouvelle **Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA)** a été mise en place.

Il est également nécessaire de faire référence aux propositions de **plan d'action européen pour l'économie sociale** et à la **stratégie en faveur des droits des personnes handicapées pour la période 2021-2030**, ainsi qu'à la décision de faire de 2022 l'Année européenne de la jeunesse. Pour finir, l'année 2022 sera marquée par le suivi de la **COP26** et par les préparations en vue de la **COP27**. L'année 2022 a été proclamée **Année européenne de la jeunesse**, une décision cruciale. Toutes ces initiatives offriront au Groupe des organisations de la société civile de vastes **possibilités de participation créative et efficace** au cours de l'année 2022.

Au niveau du **CESE**, la présidente Christa Schweng continue d'orienter les travaux de sa présidence vers les **priorités essentielles** suivantes: *la relance après la pandémie, la transition vers une Europe plus verte et davantage numérisée, une Europe axée sur la cohésion sociale, une Europe qui prospère sur le plan économique sur la base de valeurs européennes communes*, etc. **Ces priorités sont parfaitement complémentaires de celles du Groupe III.**



**EUROPEAN
YEAR OF
YOUTH**

PRIORITÉS DU GROUPE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR 2022

Dans ce contexte et dans le cadre du thème général de la *pauvreté* et du *rôle des organisations de la société civile dans la lutte contre ce phénomène*, le Groupe III s'efforcera d'adopter un programme de travail qui continue d'unir le groupe, favorise activement ses intérêts et touche les organisations de la société civile extérieures. De plus, garantir la continuité avec les travaux précédents sera un élément important du programme de travail pour l'année 2022.

En 2022, le programme de travail du Groupe des organisations de la société civile permettra:

- 1. de renforcer son rôle de chef de file au sein du Comité dans des domaines d'action tels que la réduction de la pauvreté, les transitions justes, la jeunesse, le changement climatique, la santé et le secteur du volontariat.** Ce groupe cherchera également à promouvoir d'autres de ses priorités (par exemple, l'aide au secteur du handicap, les personnes âgées, l'économie sociale, les PME, les professions libérales, les communautés rurales et les agriculteurs);
- 2. de trouver des solutions pour la relance de l'Europe grâce aux transitions écologique et numérique, en mettant l'accent sur les objectifs de développement durable (ODD), le changement climatique et tous les aspects du pacte vert, y compris la transition juste. Des solutions seront également trouvées grâce à une mise en œuvre juste et efficace de la nouvelle politique agricole commune (PAC) et du Pacte rural, ainsi qu'un dialogue inclusif sur les effets de la transition numérique.** Le principe central devrait être que le pacte vert, les transitions écologique et numérique, ainsi que les efforts visant à lutter contre l'urgence climatique et la perte de biodiversité, offrent de nouvelles possibilités à tous les acteurs, depuis les agriculteurs jusqu'aux défenseurs de l'environnement et aux consommateurs. Le Groupe III mettra ces possibilités à profit pour promouvoir un développement socio-économique et régional durable, la neutralité climatique à l'horizon 2050 et la réduction de la précarité, notamment la lutte contre la pauvreté numérique, énergétique et dans les zones rurales;
- 3. de renforcer l'identité du Groupe III et de renforcer ses relations extérieures.** Une première étape fût franchie en 2022, en changeant le nom du groupe, de Groupe «Diversité Europe» à «Groupe des organisations de la société civile». Ensuite, au cours de l'année 2022, la présidence, les catégories et les membres individuels du groupe chercheront à consolider les relations existantes et/ou à en créer de nouvelles, avec les organisations de la société civile extérieures et les institutions européennes. Le Groupe III se concentrera tout particulièrement sur l'instauration de relations de travail plus structurées avec les réseaux et les secteurs de la société civile (la jeunesse européenne, par exemple) et sur l'accroissement de la participation de ces derniers à ses travaux;
- 4. de continuer de réfléchir à l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la vie des citoyens de l'UE et de formuler des recommandations à propos du type de sociétés et d'économies que nous voulons développer.** Le groupe va achever une série d'études au sujet de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la démocratie, les droits et l'état de droit. Il continuera d'étudier l'incidence de la COVID-19 sur l'intégration européenne, les systèmes de santé européens, l'emploi, les femmes,

les jeunes et les personnes âgées, ainsi que sur les citoyens les plus vulnérables, notamment les personnes handicapées et les minorités comme les Roms. En outre, au cours de l'année 2022, le Groupe des organisations de la société civile poursuivra ses travaux prônant une croissance économique durable et inclusive après la pandémie, en vue de «reconstruire en mieux» nos économies européennes, par exemple, en soutenant activement la démarche consistant à «aller au-delà du PIB» et la diversité des formes d'entreprises (par exemple, les microentreprises et petites entreprises, l'économie sociale, les professions libérales et les travailleurs indépendants);

5. de renforcer les capacités de la société civile afin de contribuer à l'Europe de demain par l'intermédiaire d'un dialogue structuré, de l'innovation sociale, de l'autonomie et de la résilience des communautés. Un soutien important sera accordé à la participation active de la société civile à la fois dans le processus et dans l'organisation de la CoFoE, ainsi que dans l'exécution et la surveillance des plans nationaux pour la reprise et la résilience. Dans ce contexte, il sera essentiel de renforcer les capacités de la société civile et d'encourager l'octroi d'un financement approprié à ces acteurs. Enfin, le Groupe des organisations de la société civile sensibilisera au rôle clé que jouent les *activités menées par les citoyens* dans la formation des sociétés européennes. Le groupe continuera d'être guidé par la devise «Rien pour nous sans nous!».

Les **instruments** de mise en œuvre de ces priorités seront multiples, par exemple:

- les études initiées par le Groupe III;
- les séminaires, webinars et conférences;
- les avis d'initiative du Groupe III;
- une stratégie de communication étendue et ciblée;
- des programmes de sensibilisation pour établir des relations avec les organisations extérieures de la société civile;
- des activités «Going local» dans les zones rurales et urbaines (en distanciel et/ou en présentiel);
- la poursuite du soutien aux catégories du CESE gérées par le Groupe III;
- l'encouragement et le soutien à une intensification des échanges et du dialogue entre les différents secteurs du Groupe III, par exemple entre les catégories et le Groupe III.

ACTIVITÉS (à revoir régulièrement en fonction des priorités du groupe)

- Soutenir activement **au sein du Comité** la prise en considération des **thèmes** sur lesquels le Groupe III a joué ou peut **jouer un rôle moteur**, par exemple la réduction de la précarité, les transitions justes, la jeunesse, le changement climatique, la santé, le secteur associatif, le handicap, les personnes âgées, l'innovation sociale et l'économie sociale;
- chercher et choisir un **nouveau nom pour le Groupe III** de manière transparente et collaborative;
- assurer le suivi de la **déclaration du Groupe III** sur «**l'urgence du changement climatique**» et de la **COP26**, avec les institutions et la société civile européennes;
- publier **l'étude** commandée par le Groupe III concernant «**Les incidences de la pandémie de COVID-19 sur les droits fondamentaux et l'espace civique**»;

- lancer et publier l'étude commandée par le Groupe III sur «**The Cost of Climate Change for Families and Households**» (le prix du changement climatique pour les familles et les ménages);
- proposer un avis d'initiative du Groupe III sur le thème suivant: «**Garantir une forte solidarité européenne pour les patients atteints de maladies rares**»;
- proposer un avis d'initiative du Groupe III sur le thème suivant: «**Le test européen sur les jeunes**»;
- proposer un avis d'initiative du Groupe III sur le thème suivant: «**Le rôle des proches aidants des personnes handicapées et des personnes âgées : l'explosion du phénomène pendant la pandémie**»;
- adopter l'avis d'initiative proposé par le Groupe III concernant «**Le rôle des organisations de la société civile en tant que gardiennes du bien commun dans le cadre de la relance et de la reconstruction des sociétés et des économies de l'UE à l'issue de la pandémie**»;
- adopter la proposition d'avis d'initiative du Groupe III intitulé «**Vers un nouveau modèle de soins pour les personnes âgées: tirer les enseignements de la pandémie de COVID-19**»;
- organiser une conférence du groupe ou du bureau pour présenter les résultats préliminaires de l'étude commandée par le Groupe III sur «**The Cost of Climate Change for Families and Households**» (le prix du changement climatique pour les familles et les ménages);
- organiser une conférence du Groupe III à Paris pendant la présidence française du Conseil de l'UE (2 mars) sur le thème suivant: «**Changement climatique et transition énergétique**»;
- organiser une conférence du Groupe III en République tchèque pendant la présidence du Conseil de l'UE de ce pays (2e semestre de 2022);
- organiser une conférence du Groupe III à Gdansk, en Pologne, sur le thème du volontariat (7 et 8 juillet). Cet événement serait également lié à l'étude lancée par le Groupe III intitulée «**Nouvelles tendances en matière de développement du volontariat dans l'Union européenne**»;
- organiser une réunion du bureau du Groupe III en Irlande, sur le thème de la «**transition juste**» (dimensions économique, sociale, environnementale et numérique);
- organiser une réunion du bureau du Groupe III à Bruxelles, sur le thème général suivant: «**L'union européenne de la santé et les services de soins**»;
- organiser un deuxième webinaire au sujet des jeunes et éventuellement d'autres activités au sujet des jeunes;
- continuer d'organiser des débats thématiques pendant les réunions ordinaires du Groupe III sur des sujets d'actualité tels que la **participation des organisations de la société civile aux PNRR**; inviter Mme Sirakova, la **coordinatrice européenne des activités relatives à la jeunesse**;
- promouvoir les positions du Groupe III au sein des organes compétents du CESE, notamment le sous-comité sur **la relance et la reconstruction après la COVID-19** et le groupe ad hoc sur la **CoFoE** (session plénière et groupe de travail);
- continuer de toucher activement les **réseaux d'organisations de la société civile (OSC)** extérieures au niveau européen. S'appuyant sur le succès de l'événement du Groupe III du 5 novembre 2021 organisé en coopération avec Civil Society Europe (CSE), en 2022, le Groupe III explorera d'éventuelles **activités conjointes** avec le CSE;
- soutenir activement **au sein du Comité** la prise en considération des **thèmes** sur lesquels le Groupe III a joué ou peut **jouer un rôle moteur**, par exemple la réduction de la précarité, les transitions justes, la jeunesse, le changement climatique, la santé, le secteur associatif, le handicap, les personnes âgées, l'innovation sociale et l'économie sociale.



Comité économique et social européen

Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
BELGIQUE

Responsable d'édition: unité "Visites et Publications"
EESC-2022-37-FR

www.eesc.europa.eu

© Union européenne, 2022

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Toute utilisation ou reproduction des photographies / illustrations est soumise à une autorisation préalable à demander directement aux détenteurs de leurs droits d'auteur: © Shutterstock



Office des publications



Print

QE-07-22-435-FR-C
ISBN 978-92-830-5646-1
doi:10.2864/365675

Online

QE-07-22-435-FR-N
ISBN 978-92-830-5647-8
doi:10.2864/196507

FR